



VILLE D'ANDENNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 30 MAI 2023

Monsieur Claude EERDEKENS, Bourgmestre ;

Monsieur Vincent SAMPAOLI, Monsieur Benjamin COSTANTINI, Monsieur Guy HAVELANGE, Madame Françoise LEONARD, Madame Elisabeth MALISOUX, Échevins ;

Madame Sandrine CRUSPIN, Présidente du CPAS ;

Monsieur Christian BADOT, Madame Marie-Christine MAUGUIT, Monsieur Etienne SERMON, Madame Rose SIMON-CASTELLAN, Monsieur Philippe MATTART, Monsieur Philippe RASQUIN, Monsieur Christian MATTART, Madame Françoise TARPATAKI, Madame Florence HALLEUX, Madame Martine DIEUDONNE-OLIVIER, Madame Cassandra LUONGO, Monsieur Jawad TAFRATA, Monsieur Kévin GOOSSENS, Madame Caroline LOMBA, Madame Christine BODART, Madame Marie-Luce SERESSIA, Madame Natacha François, Madame Gwendoline WILLIQUET, Monsieur Damien LOUIS, Monsieur Hugues DOUMONT, Madame Nathalie ELSEN, Monsieur Eddy SARTORI, Conseillers communaux

Monsieur Ronald Gossiaux, Directeur général

Présidence pour ce point : Monsieur Philippe RASQUIN

5.1 OBJET : Registre institutionnel - déclaration de mandats et rémunérations

Le Conseil communal,

En séance publique,

Vu les articles L1122-20 § 1^{er}, L1122-26 § 1^{er}, L1122-30 et L6421-1 § 2 et 3 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu le décret du 29 mars 2018 modifiant le Code de la démocratie locale et de la décentralisation en vue de renforcer la gouvernance et la transparence dans l'exécution des mandats publics au sein des structures locales et supralocales et de leurs filiales ;

Vu l'arrêté du 31 mai 2018 du Gouvernement wallon pris en exécution des articles L1123-15, L2212-45, L6411-1, L6421-1 et L6451-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, en particulier son article 9 ;

Vu l'arrêté ministériel du 11 avril 2022 modifiant l'arrêté du 31 mai 2018 précité et arrêtant les modèles de rapports annuels de rémunération ;

Sur la proposition du Collège communal, qui en a délibéré le 5 mai 2023 ;

Etablit le rapport de rémunération de la Ville d'ANDENNE relatif aux mandats exercés durant l'année 2022, lequel document est adopté **A L'UNANIMITE**.

Ce rapport sera transmis au Gouvernement wallon via l'application régionale "registre institutionnel".

Il constituera une annexe à la présente résolution et sera reproduit à sa suite dans le registre des procès-verbaux.

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.

Par le Conseil,

Le Directeur général,

Le Président,

Ronald Gossiaux



Philippe Rasquin


Pour extrait conforme,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,



Ronald Gossiaux



Claude Eerdeken